

Suivi mesures Covid-19 : recommandations

Ces 23 et 24 octobre, face à la gravité de la seconde vague de l'épidémie, et le risque d'effondrement du système hospitalier du pays, les gouvernements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un côté, et le gouvernement de la Région bruxelloise d'autre part ont pris des mesures additionnelles à celles prises par le Comité de Concertation fédéral.

Celles-ci visent notamment à réduire au maximum les contacts en présentiel. Dans ce cadre, le télétravail devient obligatoire autant que possible.

La clinique de la maltraitance a cependant montré ses limites dans le suivi des situations à distance. Il est dès lors nécessaire que les équipes SOS Enfants puissent poursuivre en présentiel l'accueil de nouvelles situations et la prise en charge de situations en cours. Dans ce contexte, les règles de distanciation sociale doivent toutefois être strictement respectées.

Nous attirons donc une fois de plus votre attention sur le respect des gestes barrière. Les mesures de protection doivent être strictement appliquées, que cela soit avec les enfants et les familles ou avec les autres travailleurs de l'équipe. Nous savons aujourd'hui que l'adhésion à ces mesures permet de réellement limiter le risque de propagation du virus. Il est dès lors important de veiller à ce que tous les travailleurs, à tout moment, maintiennent la distance physique entre eux et avec le public, et portent le masque. Il s'agit également de veiller au nettoyage fréquent des mains, au nettoyage et à la désinfection des locaux ainsi qu'à leur aération régulière.

Concernant l'organisation de rendez-vous avec les familles ou de réunions, il est préconisé de limiter strictement le nombre des personnes présentes.

Les visites à domicile doivent être évitées dans la mesure du possible. Les plages horaires de réception des signalements sont maintenues.

Le rendez-vous est annulé si l'enfant ou un de ses parents présente un des symptômes du Covid-19¹, est potentiellement contaminé au Covid-19 ou confirmé, jusqu'à ce que les mesures d'isolement puissent être levées.

Enfin, nous profitons de cette communication pour insister sur l'importance du recours à la vaccination de la grippe saisonnière pour tous les travailleurs, en cette année particulière. Au-delà de la protection individuelle, cette vaccination à large échelle est cruciale « afin d'éviter de surcharger le système de soins de santé et de maintenir le taux d'occupation des hôpitaux le plus bas que possible, étant donné le risque possible que la saison grippale coïncide avec un pic de Covid-19. Par ailleurs, la vaccination du personnel du secteur de la santé est impérative pour protéger indirectement les patients et aussi pour assurer leur disponibilité en cas d'une nouvelle vague du Covid-19 »².

Nous tenons encore à vous remercier chaleureusement pour votre collaboration et votre travail.

Jessica Segers

¹ <https://www.one.be/professionnel/coronavirus/faq/>

² <https://www.vaccination-info.be/wp-content/uploads/2018/10/2020.08.23.Communication-pour-le-phasage-valid%C3%A9e.pdf>

Responsable SOS Enfants ONE